

*Rapport du Conseil fédéral
à l'Assemblée fédérale*

Berne, 24/25 juillet 1862

Le Conseil national nous a invités¹ à vous faire encore pendant la session actuelle rapport sur les expressions dont s'est servi le Ministre italien de l'Extérieur, Mr. Durando, concernant les relations de l'Italie avec la Suisse et l'éventualité de l'annexion du Tessin au royaume d'Italie, ainsi que sur la question de savoir si nous avons l'intention de faire des démarches et lesquelles à ce sujet.

Cette invitation paraît avoir été provoquée par des comptes-rendus de journaux tessinois et italiens d'un discours du Ministre Durando dans la session des Chambres du 20 courant, d'après lesquels Mr. le Ministre se serait exprimé relativement à la Suisse comme suit:

«En ce qui concerne la Suisse, il serait impolitique de la part de l'Italie, de susciter des difficultés aux bonnes relations existantes avec la Confédération. Si certains événements rendaient nécessaire qu'une partie de son territoire fût réunie à sa patrie naturelle, je ferai valoir toute mon influence pour procurer par la cession d'autres nouvelles provinces des compensations pour les parties de pays cédées.

«L'Italie, Messieurs, fera tout pour assurer l'indépendance de la Suisse.»²

Le Conseil fédéral a l'honneur de vous communiquer ce qu'il a appris jusqu'à présent de son Envoyé, Mr. Tourte, concernant les paroles ministérielles qui ont été tenues le 20 courant au Parlement à Turin relativement à la Suisse et qui indiquent en même temps ce qui y a donné lieu.

Dans une lettre du 30 Juin dernier,³ Mr. Tourte mentionnait un discours du général Bixio à la Chambre italienne, d'après lequel celui-ci a dit sans détour que le Tessin doit revenir à l'Italie et que l'Empereur des Français prendra la Suisse jusqu'au Tyrol.

Mr. Tourte ajoutait: «*Il est vrai que cet orateur est assez excentrique*».

Quoique n'attachant pas une trop grande importance aux discours d'un seul membre du Parlement, nous chargeâmes cependant par lettre du 11 courant Mr. Tourte de réclamer auprès du Ministère italien contre ces expressions du général Bixio.⁴

Déjà avant d'avoir reçu ce mandat, Mr. Tourte avait prié le Ministre de saisir la première occasion de donner à la Suisse des assurances tranquillissantes à ce sujet,⁵ comme l'avait aussi fait à sa demande une précédente fois au Parlement Mr. de

1. Interpellation du Conseiller national J. M. Hungerbühler du 24 juillet 1862. Cf. aussi l'interpellation du Conseiller aux Etats J. Eytel du 23 juillet 1862; publiées dans FF 1862 III, p. 50—51.

2. Cf. Extrait de la Gazzetta ticinese, 21 juillet 1862, n° 117 (dans E 2/1883).

3. E 2300 Turin 3.

4. Non reproduite.

5. Cf. le rapport de Tourte à Stämpfli du 13 juillet 1862 (E 2300 Turin 3).

Cavour dans un cas semblable. Dans une audience suivante,⁶ le Président du Conseil des Ministres, Rattazzi, dit à Mr. Tourte qu'il utilisera les interpellations sur la politique générale qui auront lieu Dimanche 20 courant au Parlement pour obtenir les déclarations demandées.

Le 21 courant avant midi, nous reçûmes de Mr. Tourte le télégramme suivant:

«Hier soir à la Chambre, le Ministère a repoussé toute solidarité avec paroles ou intentions agressives contre la Suisse, il a déclaré que si notre pays était menacé, le devoir et l'intérêt de l'Italie était de se lever pour nous aider à nous défendre.»⁷

Dans une lettre arrivée aujourd'hui de Mr. Tourte, datée du 21 courant, il confirme ce télégramme par les mots suivants:

«Comme je vous l'ai annoncé ce matin par télégraphe, hier au soir, Monsieur le Ministre des Affaires étrangères a manifesté, dans la Chambre au nom du Ministère, les intentions les plus amicales pour la Suisse. Je vous ferai tenir son discours, dès qu'il aura paru dans la gazette officielle.»⁸

Ensuite des interpellations qui ont eu lieu dans les deux Conseils, nous avons adressé à Mr. Tourte par voie télégraphique la demande de nous communiquer immédiatement par la même voie aussi exactement que possible la teneur du discours du Ministre.⁹ Voici le texte du télégramme reçu de Mr. Tourte:

«Président de la Confédération, Berne.

Extrait de la gazette officielle:

Ministre: La situation envers la Suisse est un peu délicate à cause d'une allusion faite récemment dans le Parlement; il ne nommera personne pour éviter personnalités.

Bixio: Je maintiens mon opinion.

Crispi: Moi, je la combats.

Ministre: Maintient que tout pas, toute tentative, tout encouragement menaçant directement ou indirectement la Confédération serait une profonde erreur de politique italienne. (Bravo.) Dans l'avenir Italie doit chercher alliances sûres chez Etat intermédiaire-indépendant des peuples hostiles à l'Italie, doit donc condamner l'opinion émise ici. Il ne fera jamais rien pour encourager leurs aspirations, même si Suisses demandent annexion; considérait cette annexion comme fin d'une Confédération hautement nécessaire à l'indépendance de l'Italie. (Bravo.) Si ensuite d'événements que l'on ne peut prévoir aujourd'hui, mais qui cependant sont possibles dans le bouleversement des événements arrivait qu'il fût convenable, nécessaire rejoindre à sa nationalité naturelle une partie du territoire et s'il avait alors quelque influence sur les affaires, il chercherait que Suisse fût compensée ailleurs de manière à ne pas être rendue moins puissante, moins efficace pour sa défense et celle d'Italie (Bene), il donnerait grande importance à une alliance défensive avec la Suisse, seulement impossible à cause de la neutralité imposée en 1815. Mais si la Suisse était menacée, quant même Italie n'a pas signé

6. *Idem*, du 15 juillet 1862, non reproduit.

7. Non reproduit

8. E 2300 Turin 3.

9. Non retrouvé.

les traités de 1815, celle-ci saurait prendre mesures qu'exigeraient alors ses intérêts les plus chers. (Bravissimo.)»¹⁰

Il faut reconnaître que les déclarations du Ministre sont en général favorables à la Suisse. Nous devons seulement regretter le passage où sont prévues des éventualités qui pourraient nécessiter une nouvelle réunion de parties de territoire suisse à leur nationalité naturelle, pour lesquelles on chercherait à procurer à la Suisse d'autres compensations. Une telle politique méconnaît les fondements sur lesquels repose l'existence nationale et politique de la Suisse et elle blesse les sentiments intimes de droit et d'honneur de la nation suisse. La Suisse ne doit et ne peut pas même assumer l'apparence qu'elle prêterait les mains à une telle politique, c'est pourquoi nous élevons des protestations solennelles contre ces expressions du Ministre italien devant vous, devant le peuple suisse et devant l'Europe entière.

Nous ne ferons pas de cette affaire l'objet d'une réclamation diplomatique.¹¹

10. *Non reproduit*

11. *Publié dans FF 1862 III, p. 41–43.*